

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Master 1ère année

*MATHÉMATIQUES & APPLICATIONS
INGÉNIERIE MATHÉMATIQUE & DATA
SCIENCE*

Année 2025 - 2026



Sommaire

Table des matières

1.	L'UFR Sciences et Techniques.....	3
2.	Le campus.....	4
2.1.	Le plan	4
2.2.	Localisation des salles d'enseignement.....	5
3.	Scolarité.....	6
3.1.	Service de scolarité.....	6
3.2.	Inscriptions.....	6
3.3.	Validation d'U.E.....	7
3.4.	Boîte mail UHA.....	8
3.5.	Le calendrier universitaire	9
3.6.	Les emplois du temps	10
3.7.	L'accueil des personnes en situation de handicap	11
3.8.	Les sportifs de haut niveau	12
3.9.	Les étudiants salariés	12
3.10.	Les étudiants boursiers.....	13
3.11.	Etudiants Campus France	14
3.12.	Lexique des abréviations universitaires	14
4.	Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	15
5.	Informations importantes.....	15
5.1.	Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)	16
5.2.	Examens :	16
5.3.	Coordonnées utiles :	17

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

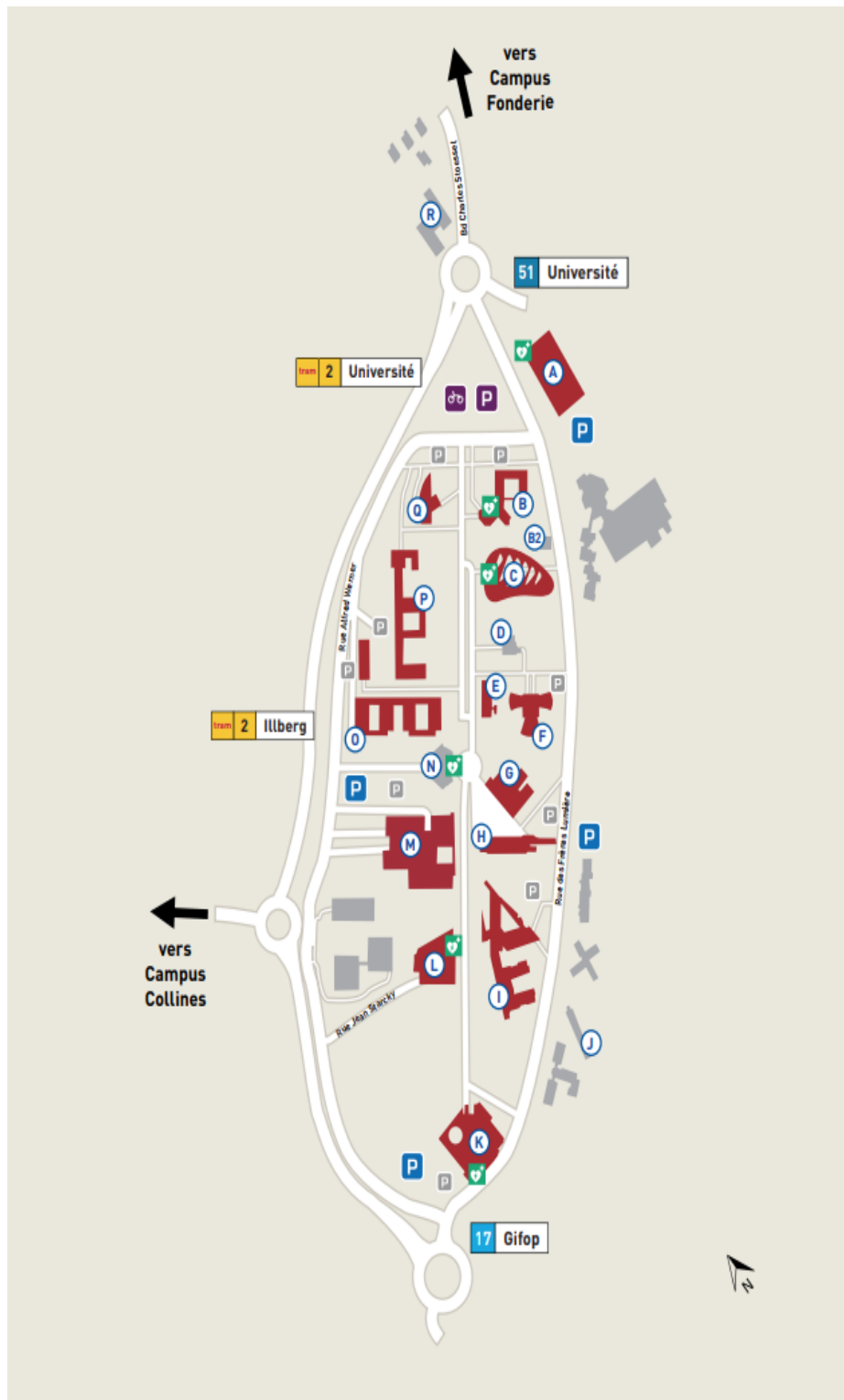
Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Secrétariat de direction : Mme Sabah AMATRUDA (tel. 03 89 33 62 00)

2. Le campus

2.1. Le plan



FST n°18
Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F. Lumière Bâtiment K	<u>Amphithéâtres :</u> ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger) <u>Salles de COURS ou TD :</u> ILL_K_001 à 006 ILL_K_100 à 108 ILL_K_201 à 203 <u>Salles TP :</u> ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA <u>Salles informatique :</u> ILL_K_110 INFO ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO	rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage rez de chaussée 1^{er} étage 2^{ème} étage 1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage
FST 6 rue F. Lumière Bâtiment F	ILL_F_1 à 4	1 ^{er} étage
ENSISA Lumière Bâtiment I	<u>Salles informatique :</u> ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)	2 ^{ème} étage

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la 1ère année de Master IMDS :

M. Abdenacer MAKHLOUF - abdenacer.makhlouf@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

Responsable de la scolarité Master IMDS :

Mme Solène MOUNIS : solene.mounis@uha.fr - 03 89 33 62 10

Horaires : Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30 ; vendredi 8h-12h en TELETRAVAIL (hors bureau, joignable par mail).

Mme MOUNIS est votre personne référente en Master 1 IMDS pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives, ... Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2025** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Frais annexes :

Montant des frais annexes	Justification des frais annexes
40 euros	Soutien aux projets étudiants

Les frais annexes sont facultatifs.

Votre certificat de scolarité UHA en ligne

Dès la validation de votre inscription et tout au long de vos études, consultez vos informations administratives (renseignées lors de votre inscription) et téléchargez votre certificat de scolarité et votre quittance de droits via l'application MON DOSSIER WEB.

Le certificat de scolarité est un document important, qui est valable pour la durée d'une année universitaire, et qui peut notamment être nécessaire lorsque vous demandez certaines aides sociales ou dispositifs particuliers (bourses CROUS, logement étudiant, réductions SNCF, adhésion à certaines mutuelles, revenu minimum étudiant, réductions dans les transports en commun, etc.). Ce document est complémentaire de votre carte Pass campus.

La quittance de droits est un document attestant du montant des droits d'inscription que vous avez réglés à l'Université.

L'application vous permettra également de consulter vos notes dès qu'elles auront été validées par les jurys de vos formations.

Accéder à l'application : <https://mondossierweb.uha.fr/>.

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone, ...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

Votre certificat de scolarité UHA en ligne

Dès la validation de votre inscription et tout au long de vos études, consultez vos informations administratives (renseignées lors de votre inscription) et téléchargez votre certificat de scolarité et votre quittance de droits via l'application MON DOSSIER WEB.

Le certificat de scolarité est un document important, qui est valable pour la durée d'une année universitaire, et qui peut notamment être nécessaire lorsque vous demandez certaines aides sociales ou dispositifs particuliers (bourses CROUS, logement étudiant, réductions SNCF, adhésion à certaines mutuelles, revenu minimum étudiant, réductions dans les transports en commun, etc.). Ce document est complémentaire de votre carte Pass campus.

La quittance de droits est un document attestant du montant des droits d'inscription que vous avez réglés à l'Université.

L'application vous permettra également de consulter vos notes dès qu'elles auront été validées par les jurys de vos formations.

Accéder à l'application : <https://mondossierweb.uha.fr/>.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles du master 1 IMDS dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière avant le 30 septembre 2025.

3.4. Boîte mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boîte mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boîte mail UHA tous les jours.**

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025-2026

Master 1 Ingénierie Mathématique & Data Science

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1 V		1 L		1 M	4	1 S	Toussaint	1 L		1 J	Jour de l'an
2 S		2 M		2 J		2 D		2 M		2 V	
3 D		3 M		3 V		3 L		3 M	12	3 S	
4 L		4 J		4 S		4 M		4 J		4 D	
5 M		5 V		5 D		5 M	8	5 V		5 L	
6 M		6 S		6 L		6 J		6 S		6 M	
7 J		7 D		7 M		7 V		7 D		7 M	15
8 V		8 L		8 M	5	8 S		8 L		8 J	
9 S		9 M		9 J		9 D		9 M		9 V	
10 D		10 M	Rentrée M1 IMDS	10 V		10 L	Pont si possible	10 M	13	10 S	
11 L		11 J	Début cours S7	11 S		11 M	Armistice 1918	11 J		11 D	
12 M		12 V		12 D		12 M	9	12 V		12 L	Début cours S8
13 M		13 S		13 L		13 J		13 S		13 M	
14 J		14 D		14 M		14 V		14 D		14 M	1
15 V		15 L		15 M	6	15 S		15 L		15 J	
16 S		16 M		16 J		16 D		16 M		16 V	
17 D		17 M	2	17 V		17 L		17 M	14	17 S	
18 L		18 J		18 S		18 M		18 J		18 D	
19 M		19 V		19 D		19 M	10	19 V		19 L	
20 M		20 S		20 L		20 J		20 S		20 M	
21 J		21 D		21 M		21 V		21 D		21 M	2
22 V		22 L		22 M	7	22 S		22 L		22 J	
23 S		23 M		23 J		23 D		23 M	Vacances de Noël	23 V	
24 D		24 M	3	24 V		24 L		24 M		24 S	
25 L		25 J		25 S		25 M		25 J		25 D	
26 M		26 V		26 D		26 M	11	26 V		26 L	
27 M		27 S		27 L		27 J		27 S		27 M	
28 J		28 D		28 M	Vacances d'automne	28 V		28 D		28 M	3
29 V		29 L		29 M		29 S		29 L		29 J	
30 S		30 M		30 J		30 D		30 M	Vacances de Noël	30 V	
31 D				31 V				31 M		31 S	
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 D		1 D		1 M	10	1 V	Fête du travail	1 L	Jury S8 + année + diplôme	1 M	
2 L		2 L		2 J		2 S		2 M		2 J	
3 M		3 M		3 V	Vendredi Saint	3 D		3 M		3 V	
4 M	4	4 M	6	4 S		4 L		4 J		4 S	
5 J	Jury S7	5 J		5 D	Pâques	5 M		5 V		5 D	
6 V		6 V		6 L	L. de Pâques	6 M	14	6 S		6 L	
7 S		7 S		7 M		7 J		7 D		7 M	
8 D		8 D		8 M	11	8 V	Armistice 1945	8 L		8 M	
9 L		9 L		9 J		9 S		9 M		9 J	
10 M		10 M		10 V		10 D		10 M		10 V	
11 M	5	11 M	7	11 S		11 L		11 J		11 S	
12 J		12 J		12 D		12 M		12 V		12 D	
13 V		13 V		13 L		13 M	15	13 S		13 L	
14 S		14 S		14 M		14 J	Ascension	14 D		14 M	Fête nationale
15 D		15 D		15 M	12	15 V	Pont si possible	15 L		15 M	
16 L		16 L		16 J		16 S		16 M		16 J	
17 M	Fermeture bâtiment FST	17 M		17 V		17 D		17 M		17 V	
18 M		18 M	8	18 S		18 L		18 J		18 S	
19 J		19 J		19 D		19 M		19 V		19 D	
20 V		20 V		20 L		20 M	16	20 S		20 L	
21 S		21 S		21 M	Vacances de printemps	21 J		21 D		21 M	
22 D		22 D		22 M		22 V	Fin des cours	22 L		22 M	
23 L		23 L		23 J		23 S		23 M		23 J	
24 M	Vacances d'hiver	24 M		24 V		24 D	Pentecôte	24 M		24 V	
25 M		25 M	9	25 S		25 L	L. Pentecôte	25 J		25 S	
26 J		26 J	DUATHLON	26 D		26 M		26 V		26 D	
27 V		27 V		27 L		27 M		27 S		27 L	
28 S		28 S		28 M		28 J		28 D		28 M	
		29 D		29 M	13	29 V		29 L		29 M	
		30 L		30 J		30 S		30 M		30 J	
		31 M				31 D				31 V	

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.

Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "MASTER 1". Cliquer sur votre filière :

RECHERCHE		S37 - lun. 11 septembre 2023				
FR		Lundi 11/09/2023	Mardi 12/09/2023	Mercredi 13/09/2023	Jeudi 14/09/2023	Vendredi 15/09/2023
LISTE DES RESSOURCES Nom ▲ ▾ Groupes d'étudiants ▾ ENSCMU ▾ ENSISA ▾ FLSH ▾ FMA ▾ FSJSJ ▾ FST ▾ DU 4.0 ▾ DU OUVERTURE ET COMPETENCE ▾ LICENCE ▾ LICENCE PRO ▾ MASTER ▾ M. CHIMIE ▾ M. EEA ▾ M. INFO IM ▾ M. MATHS IDS ▾ M1 MATHÉMATIQUES ▾ M2 MATHÉMATIQUES ▾ M. MIAGE ▾ M. RISQUES ENVIRONNEMENT ▾ UE Libres ▾ UTC ▾ UTM ▾ LC ▾ Enseignants ▾ Salles ▾ Equipements	07h00					
	07h30					
	08h00					
	08h30					
	09h00		Analyse Numérique Matricielle CM ILL_K_201 M1 MATHÉMATIQUES ANICIC Sybira	Probabilités TD ILL_K_202 M1 MATHÉMATIQUES BELHACHMI Zakaria	Analyse Numérique Matricielle CM ILL_K_105 M1 MATHÉMATIQUES ANICIC Sybira	
	09h30					
	10h00	Réunion de rentrée M1 IMDS ILL_K_103 M1 MATHÉMATIQUES MAKHLOUF Abdelmacer				
	10h30		Analyse Appliquée CM ILL_K_201 M1 MATHÉMATIQUES AKESBI Samir	Théorie des Matrices CM ILL_K_AMPHI A M1 MATHÉMATIQUES MAKHLOUF Abdelmacer	ANGLAIS (SI) GR 3 TD ILL_K_108 M1 MATHÉMATIQUES RAHIMI Veronique	CSI TD GR1 TD ILL_K_AMPHI A L3 INFO M1 MATHÉMATIQUES ADAM Bruno
	11h00					
	11h30					
	12h00					
	12h30					
	13h00					
	13h30					
	14h00	CONCEPTION DE SYSTEMES D'INFORMATIONS CM ILL_K_AMPHI A L3 INFO L3 MIAGE M1 MATHÉMATIQUES ADAM Bruno	PROGRAMMATION ORIENTEE OBJETS CM ILL_K_AMPHI TAGLANG L3 INFO L3 MIAGE M1 MATHÉMATIQUES RUVIERE Stephane			Analyse Appliquée TD ILL_K_202 M1 MATHÉMATIQUES AKESBI Samir
	14h30					
	15h00					
	15h30					
	16h00					
	16h30	Théorie des Matrices CM ILL_K_201 M1 MATHÉMATIQUES MAKHLOUF Abdelmacer	Probabilités CM ILL_K_105 M1 MATHÉMATIQUES BELHACHMI Zakaria			
	17h00					
	17h30					
	18h00					
	18h30					
	19h00					

Votre emploi du temps sera affiché :

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : **Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)**

1, rue Alfred Werner - 68093 Mulhouse Cedex

Tél : 03 89 33 62 17

Mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales, ...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture, ...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPS), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : suaps@uha.fr

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues**.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de versement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard 5 jours ouvrés après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner - 68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

Téléphone : 03 89 33 64 47

Mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

Dans le cadre du renforcement de notre structure d'accueil et pour vous assurer une meilleure intégration pédagogique, sociale et culturelle, nous mettons à votre disposition des référents-étudiants qui sont prêts à répondre à vos questions et assurer votre accompagnement en amont et à votre arrivée à l'UHA, voici leurs coordonnées :

- Lyes GUEBGHID (lyes.quebghid@uha.fr)
- Jorge SALAZAR CABALLERO (jorge.salazar-caballero@uha.fr).

Retrouvez plus d'informations sur le site internet de la FST :

<https://www.fst.uha.fr/index.php/international/>

3.12. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi.

UE : Unité d'Enseignement

BCC : Bloc de connaissances et compétences

Ressources et SAC : Remplacent les ECUE, éléments constitutifs de l'UE

Coef : Coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre

M3C : Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences

Contrôle TD : Epreuves effectuées lors des travaux dirigés (TD) en groupe

CI : Heures de cours intégrés

CM : Cours magistral

TP : Travaux pratiques

4. Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences – M3C

1 Bloc de compétences = 1 ou plusieurs UE (cf Lexique) Intitulé UE sous forme de compétence = Titre du bloc de compétence. Idéalement, on regroupe tous les enseignements au service du développement d'une compétence (BC) en une UE cohérente, l'objectif étant que ces enseignements puissent être regroupés pour faciliter la certification autonome de chaque bloc de compétence associé.				Ressources et SAC (Volumes horaires inclus dans les 1500h réglementaires)							Coefficient	Coef UE (idem ECTS en L, 1 à 2 en LP)	ECTS (1 ECTS =10h ENS 25h travail étudiant Licence =180 ECTS 30 ECTS par semestre)	MCC (par ressource, SAE ou UE) (Ex de libellé : écrit, oral, soutenance, portfolio, SAC, certification en ligne, ...)		
Code UE	BCC Court	BCC détaillé (Saisir uniquement le BCC court, le BCC détaillé sera ajouté automatiquement)	Niveau BCC	Intitulé	Typologie principale	CM	TD	Total Volume horaire enseignant	Total UE							
Semestre 7																
UE01	Utiliser	BCC1 Utiliser les outils numériques et programmer	1	Python et Programmation orientée objet	Socle	10	16	32	94h	4	11	11		CCI Ecrit 2h CCF Ecrit 2h		
				Bases de données	Socle	14	10	24		3				Ecrit 2h		
				Analyse numérique matricielle	Socle	14	24	38		4				CCI Ecrit 2h, CCF Ecrit 2h, Contrôle TP		
UE02	Résoudre	BCC2 Résoudre des problèmes complexes grâce à l'ingénierie mathématique	1	Analyse appliquée	Socle	14	14	28	86h	4	12	12		CCI Ecrit 2h CCF Ecrit 2h		
				Théorie des matrices	Socle	14	12	26		3				CCI Ecrit 2h CCF Ecrit 2h		
				Programmation linéaire et dynamique	Socle	16	16	32		5				CCI Ecrit 2h CCF Ecrit 2h		
UE03	Analyser	BCC3 Analyser des données et les exploiter	1	Probabilités	Socle	20	20	40	40h	4		4		CCI Ecrit 2h CCF Ecrit 2h		
UE04	Communiquer	BCC4 Communiquer à l'oral et à l'écrit dans un environnement professionnel	1	Anglais	International		20	20	20h	3		3		Contrôles TD (au moins 2)		
1 Bloc de compétences = 1 ou plusieurs UE (cf Lexique) Intitulé UE sous forme de compétence = Titre du bloc de compétence. Idéalement, on regroupe tous les enseignements au service du développement d'une compétence (BC) en une UE cohérente, l'objectif étant que ces enseignements puissent être regroupés pour faciliter la certification autonome de chaque bloc de compétence associé.				Ressources et SAC (Volumes horaires inclus dans les 1500h réglementaires)							Coefficient	Coef UE (idem ECTS en L, 1 à 2 en LP)	ECTS (1 ECTS =10h ENS 25h travail étudiant Licence =180 ECTS 30 ECTS par semestre)	MCC (par ressource, SAE ou UE) (Ex de libellé : écrit, oral, soutenance, portfolio, SAC, certification en ligne, ...)		
Code UE	BCC Court	BCC détaillé (Saisir uniquement le BCC court, le BCC détaillé sera ajouté automatiquement)	Niveau BCC	Intitulé	Typologie principale	CI	CM	TD	TP	Projet (encadrement)					Total Volume horaire enseignant	Total UE
Semestre 8																
UE01	Utiliser	BCC1 Utiliser les outils numériques et programmer	2	Logiciel R	Socle	20	0	0	0		20	100h	10	10	Contrôle TP	
				Administration des systèmes de réseaux	Socle		4	4	4		12				1	Note projet
				Bases de données NoSQL	Socle		10	10			20				2	CCI Ecrit 1h30 CCF sur machine 2h
				Systèmes d'information décisionnels	Socle		16	12			28				3	Contrôles TD (au moins 2)
				Base de données et représentation	Ouvert		12	8			20				2	Deux rendus numériques
UE02	Résoudre	BCC2 Résoudre des problèmes complexes grâce à l'ingénierie mathématique	1	Méthode des éléments finis et applications	Socle		14	14			28	56h	8	8	CCI Ecrit 2h CCF Ecrit 2h	
				Optimisation fonctionnelle	Socle		14	14			28				1	CCI Ecrit 2h CCF Ecrit 2h
UE03	Analyser	BCC3 Analyser des données et les exploiter	2	Statistiques	Socle		20	20			40	40h	6	6	CCI Ecrit 2h CCF Ecrit 2h	
UE04	Communiquer	BCC4 Communiquer à l'oral et à l'écrit dans un environnement professionnel	1	Anglais	International			20			20	20h	3	3	Contrôles TD (au moins 2)	
UE05	Intégrer	BCC5 S'intégrer dans une organisation	1	Projet 1	Ouvert					1	1	1h	3	3	Rapport et présentation oral	

5. Informations importantes

5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.2. Examens :

Les calculatrices scientifiques sont interdites lors des examens.

Chaque étudiant doit être en possession de sa propre calculatrice de type « collègue ».

Examens finaux:

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

TP: ATTENTION : Toutes les heures de TP sont des examens finaux.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

5.3. Coordonnées utiles :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé ([SUMPPS](#)) :

Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 64 46

Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 62 18

E-mail : accueil.social@uha.fr

Psychologue : alexis.boehrer@uha.fr

Psychiatre : maud.hartmann@uha.fr

Service d'Information & d'Orientation

Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg

1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex

Téléphone : [03 89 33 64 40](tel:0389336440)

E-mail : sio@uha.fr

Ouverture :

les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,

le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

Conseiller d'Orientation Psychologue

Service d'Information et d'Orientation

E-mail : noel.pelletier@uha.fr

Téléphone : [03 89 33 62 93](tel:0389336293)

Cellule de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et harcèlement

Si vous êtes témoin ou victime de violences sexistes et sexuelles, et harcèlement, faites un signalement via l'adresse mail : signalement.violences@uha.fr